

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Gosselin, M. Kamardine, Mme Alexandra Martin, Mme Bazin-Malgras,
M. Taite et M. Descoeur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« dresse »,

insérer le mot :

« annuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Pour être pertinent, il convient que l'état des lieux soit actualisé chaque année.